



## COMMUNE de BURE CABANE FORESTIERE

### Tarifs et règlement d'occupation

Cette cabane est destinée à favoriser les moments de détente et de loisirs de chacun, nous vous prions de la laisser dans l'état tel que vous souhaiteriez la trouver.

Afin de nous aider à préserver ce site, nous vous prions de respecter les quelques règles suivantes :

- Vous êtes priés de récupérer les déchets que vous avez produits.
- Merci de bien vouloir procéder au nettoyage des locaux, sanitaires, grill et alentours de la cabane à la fin de leur utilisation : La fourniture du matériel de nettoyage ainsi que du papier WC est de la responsabilité de l'utilisateur.
- Aucun clou ne sera planté dans la cabane.
- Aucune table ne sera sortie de l'intérieur de la cabane.
- Ne faire du feu qu'aux emplacements réservés à cet effet. Les grillades ne se font qu'à l'extérieur et non pas dans la cheminée. Lors du rangement, les cendres sont à déposer dans le foyer central, situé à l'extérieur.
- Il n'y a pas de bois de feu façonné à disposition.
- Annoncer tout dégât (involontaire ou non) ou problèmes au responsable de la cabane. Un contrôle sera effectué.
- La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

TARIFS	Soirée ½ journée	Journée	Week-End
Habitants de BURE	30.-	50.-	90.-
Militaires	50.-		
Extérieurs	70.-	100.-	150.-

Les demandes sont enregistrées selon leur ordre d'arrivée et le paiement effectué.  
Le paiement peut s'effectuer :

- Au comptant au bureau communal
- Par bulletin de versement (Fr. 5.- d'émolument en plus).

En cas d'utilisation de la génératrice, la responsable encaissera Fr. 20.-

**RESPONSABLE:** Reconnaissance, octroi des clefs et reprise des clefs avec reddition des locaux et des alentours :

Mme Agnès Vallat-Piquerez Tél. 032/466.47.77 ou 077/ 442.26.08.

**Réservation : Secrétariat communal de Bure Tél. 032/ 466.52.57**  
**Heures d'ouverture : lundi 08h00 - 11h45, jeudi 14h00 - 18h30.**